***Traduction non officielle***

# Projet de Directives relatives à la désinstitutionnalisation des personnes handicapées, y compris dans les situations d'urgence

# [***Comité des droits des personnes handicapées***](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/CRPDIndex.aspx)

En septembre 2021, le Comité des droits des personnes handicapées a adopté un [projet de ses Directives](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/CRPDIndex.aspx) sur la désinstitutionnalisation des personnes handicapées, y compris dans les situations d'urgence. Le processus de préparation des Directives a commencé à la fin de l’année 2020 et s'est poursuivi en 2021. Le projet décrit le contenu des Directives, actuellement en cours de préparation. Une version préliminaire des Directives sera publiée d'ici la fin de l'année 2021 avec un appel à contributions écrites à toutes les parties prenantes intéressées.

Les Directives s'appuieront sur les obligations des États parties, conformément à [l'article 19 de la Convention sur le droit de vivre de manière indépendante et d'être inclus dans la communauté](https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ConventionRightsPersonsWithDisabilities.aspx), [à l'observation générale n° 5 (2017) du Comité sur l'article 19](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRPD/C/GC/5&Lang=en) et aux [Directives du Comité au titre de l'article 14](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=A/72/55&Lang=en). Les Directives fourniront de nouvelles orientations concrètes pour mettre en œuvre le droit de vivre de manière autonome et d'être inclus dans la communauté et constitueront un outil pour aider les États parties et les autres parties prenantes, à surmonter l'isolement, la ségrégation et la discrimination à l'égard des enfants et des adultes handicapés.

**1. Un processus ascendant : consultations régionales**

Le processus a commencé par une série de [sept consultations régionales en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique centrale et du Sud, dans les Caraïbes et en Amérique du Nord, en Europe de l'Est et en Asie centrale, en Europe et dans l'Union européenne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/CRPDIndex.aspx). Les contributions et déclarations de plus de 500 personnes handicapées et des organisations qui les représentent ont permis au Comité d'identifier les principaux domaines thématiques pour l'élaboration de ses directives sur la désinstitutionnalisation.

Les consultations régionales ont eu lieu en ligne de janvier à juin 2021 et ont été organisées par le Groupe de travail du Comité sur la désinstitutionnalisation créé pour promouvoir une véritable action mondiale en faveur de la vie autonome et en réponse aux conclusions frappantes contenues dans [le rapport mondial du COVID-19](https://covid-drm.org/assets/documents/Disability-Rights-During-the-Pandemic-report-web.pdf) Disability Rights Monitor, qui a exposé l'impact néfaste de la pandémie sur les personnes handicapées partout dans le monde.

En 2021, le Comité s'est félicité de la formation de la Coalition mondiale pour la désinstitutionnalisation, composée d'organisations représentatives des personnes handicapées, de l'Alliance internationale des personnes handicapées, du Réseau européen pour la vie autonome, d'Inclusion International et de Transforming Communities for Inclusion, ainsi que d'autres organisations de la société civile qui défendent les droits des personnes handicapées, du Disability Rights Fund et du Disability Rights Advocacy Fund, de Disability Rights International, de la Disability Unit du Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria et de la Validity Foundation. Le soutien de la Coalition mondiale a été déterminant pour l'organisation des consultations régionales et la participation des personnes handicapées dans le monde entier.

Au cours des consultations régionales, des femmes handicapées, des jeunes handicapés, des personnes handicapées ayant fait l'expérience de l'institutionnalisation, des personnes atteintes d'albinisme, des organisations de base et d'auto-assistance et d'autres organisations de la société civile ont présenté leurs témoignages, leurs expériences et leurs propositions pour mettre fin à l'institutionnalisation, à l'isolement et à la ségrégation. Des universités et des réseaux régionaux de personnes handicapées ont rejoint le Comité et ont contribué aux consultations et à la préparation des documents analytiques régionaux.

**2. 2021-2022 : Le processus de rédaction des directives et l'appel général à contributions**

Le Comité continuera à élargir la participation des personnes handicapées et des autres parties prenantes dans le processus d'élaboration des directives sur la désinstitutionnalisation en 2021 et 2022. Avec le soutien de la Coalition mondiale sur la désinstitutionnalisation et de ses consultants, il élaborera un projet sur la base des contributions d'un appel général à soumissions à toutes les parties prenantes.

Les États parties à la Convention, les personnes handicapées et les organisations qui les représentent, les mécanismes de surveillance indépendants, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile qui défendent les droits des personnes handicapées et d'autres parties prenantes auront la possibilité d'apporter leur contribution au processus.

3. **Directives sur la désinstitutionnalisation, y compris dans les situations d'urgence**

Le consensus international sur l'importance de la participation des personnes handicapées et le rôle crucial des droits de l'homme dans la phase de relèvement a été réaffirmé par plusieurs mécanismes et forums multilatéraux. [Le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté les gouvernements à placer les personnes handicapées au cœur de la lutte contre le COVID-19 et des efforts de reprise par la consultation et le dialogue](https://www.un.org/fr/coronavirus/we-have-unique-opportunity-design-and-implement-more-inclusive-and-accessible-societies).

Le Comité s'est joint à cet appel et les directives sur la désinstitutionnalisation représentent une opportunité, dans la période post-pandémique, de reconstruire des sociétés meilleures dans lesquelles les personnes handicapées sont réellement incluses et bénéficient, sur un pied d'égalité avec les autres, de la liberté de choix et d'inclusion dans la communauté.

Le très haut niveau de participation des parties prenantes à l'élaboration des directives jusqu'à présent est une marque de l'importance de ce processus et le Comité encourage les acteurs nationaux et régionaux à développer des partenariats qui peuvent apporter des changements et de nouvelles opportunités pour la participation des personnes handicapées dans la société.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_